

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport de l'auditeur indépendant

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 4 juin 2024, je fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Les états financiers de l'année 2023 de la municipalité ont été audités par la firme Daniel Tétreault, CPA inc. À la suite de cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

À mon avis, à l'exception de ne pas avoir appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le budget de l'année financière 2023 était établi à 730 498 \$. Toutefois, l'exercice financier 2023 s'est soldé par un excédent consolidé de 68 188 \$, résultant de recettes se chiffrant à 790 414 \$, comparativement aux dépenses, incluant le remboursement en capital de la dette, de 730 767 \$ et les affectations à des fins fiscales de l'exercice se chiffrant à 8 541 \$ tel qu'audité par l'auditeur indépendant.

Réalisation

La municipalité a octroyé 435 501 \$ en investissements à long terme :

- Nouveau bureau municipal : 14 142 \$
- Sécurité publique (autopompe) : 6 000 \$
- Transport : 265 735 \$
- Hygiène du milieu : 108 755 \$
- Loisirs et culture : 40 869 \$

Ces investissements proviennent, en majorité, une somme de 415 359 \$, de subventions.

Un montant de 338 731 \$ constitue des frais pour des obligations incontournables ou des quotes-parts non discutables :

- Quote-part de la MRC : 6 626 \$
- Gestion des matières résiduelles : 33 363 \$
- Sûreté du Québec : 18 210 \$
- Frais de financement : 18 246 \$

- Salaires des employés(es) et des élus(es) : 262 286 \$

En 2023, la municipalité a terminé l'étude préliminaire concernant le traitement des eaux usées. Nous avons eu la présentation de cette étude le 24 janvier 2023 par SNC-Lavalin-Stavibel et elle a été soumise aux différents ministères impliqués dans le dossier. Ainsi, nous avons reçu des offres de services de firmes d'ingénieurs dans le cadre de la confection des plans et devis. De plus, la demande d'approbation de la CPTAQ concernant les parties de terres agricoles nécessaires pour l'installation des équipements d'épuration est toujours en cours. Objectif de réalisation 2026-2027.

Excédent accumulé et dette

La municipalité étant endettée pour une somme de 66 581 \$, possède un excédent de fonctionnement non affecté au montant de 409 010\$. Comme par le passé, cette situation est très avantageuse pour notre communauté. Néanmoins, le conseil et l'ensemble des employés restent sensibles aux finances et de chaque dollar investi dans la communauté. Aussi, la municipalité reste à l'affût des programmes gouvernementaux pour le renouvellement des infrastructures et l'amélioration des équipements municipaux.

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2023, démontre que la municipalité est en bonne situation financière. Le contexte économique a provoqué de nombreuses hausses de coûts mais, malgré tout, la municipalité a maintenu le cap et à dégager un surplus financier.

Je tiens d'ailleurs à souligner le travail et l'implication de tous les acteurs de la municipalité qui établissent un milieu de vie qui soit bénéfique à l'ensemble des Latulipiennes et Latulipiens.